



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **14 AVR. 2023**

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, concernant votre demande de **régularisation de l'exploitation d'un forage existant (réf. BRGM BSS000CALB / 00202B0171) sur la parcelle D1395 pour un volume annuel maximum de 15 000 m³ sur la commune de Seclin. (Nord)**, pour lequel un récépissé vous a été notifié le 20 octobre 2022, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le présent accord est basé sur le dossier reçu le 28 février 2023.

L'unité police de l'eau devra être averti **préalablement** de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces dates sur la base du modèle joint.

Copie du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de Seclin pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514 6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée

.../...

Monsieur Xavier COLLETTE
(xavcollette@hotmail.com)
200 rue Roger Bouvry
59113 SECLIN

Réf. : **PE-348**

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de votre dossier 23-0100016144, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : annabelle.capendu@nord.gouv.fr ou Tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable
du service eau nature et territoires,

Le responsable adjoint
du Service Eau Nature et territoires

Hélène SOLVES
Thierry EVALLEUL

Copie à Madame la responsable de la Mission Métropole de la DDTM 59
P. J. Imprimé type d'accusé de réception du présent accord

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Régularisation de l'exploitation d'un forage existant
(réf. BRGM BSS000CALB / 00202B0171) en parcelle D1395 sur la commune de
Seclin (Nord) pour un volume annuel maximum de 15 000 m³**

Dossier DIOTA 23-0100016144 porté par Monsieur Xavier COLLETTE

Je soussigné _____ atteste avoir reçu l'autorisation,
au titre de la loi sur l'eau :

* de la régularisation d'existence du forage (référéncé BRGM - BSS000CALB/00202B0171) en
parcelle D1395 sur le territoire de la commune de Seclin ;

* du prélèvement d'un volume maximal de 15 000 m³/an ;

pour les besoins de mon exploitation maraîchère.

Fait à _____, le _____.

À retourner dûment complété, daté et signé à :

↳ DDTM du Nord
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau
62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Courriel : ddtm-pe@nord.gouv.fr